SKG SCS
hund schweiz chien suisse cane svizzero

TKAMO | CTAMO
Technische Kommission | Commission technique | Commissione tecnica
AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Règlement de concours FCI

valable à partir du 01.01.2024

TABLE DES MATIÈRES

1 Introduction ... 3
2 Clarifications et ajout généraux ... 3
2.1 Comportement du chien, disqualification, notification ... 3
2.2 Chien Blanc ... 3
2.3 Conduite sans laisse ... 3
2.4 Hauteur du saut ... 3
2.5 Envoyer autour d'un cône ... 3
2.6 Contrôle à distance ... 3
3 Clarification sur les exercices individuels ... 4
3.1 Position pendant la marche exercice 1.3 ... 4
3.2 Exercices de rappel 2.5, 3.4 et 3.6 ... 4
3.3 Exercices identification 2.7 et 3.9 ... 4
3.4 Marquage exercice 2.9 ... 4
3.5 Position pendant la marche exercice 3.4 ... 4
3.6 Rapport directionnel ... 4
3.7 Ligne centrale pendant l'exercice 3.8 ... 4
4 Entrée en vigueur ... 4

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

1 INTRODUCTION

La présente directive est une clarification et un complément au Règlement de concours de la FCI pour l'Obédience, valable à partir du 01.01.2022 et s'applique à tous les concours organisés en Suisse.

2 CLARIFICATIONS ET AJOUT GÉNÉRAUX

2.1 Comportement du chien, disqualification, notification

Un chien qui se comporte de manière agressive envers d'autres chiens ou d'autres personnes à n'importe quel moment de la compétition (depuis la remise du livret de performances jusqu'à la proclamation des résultats) sera disqualifié et devra être rapporté par le juge à la CTAMO.

2.2 Chien Blanc

Lors d'événements plus importants, tels que les CS et les qualifications pour les CM, un Chien blanc doit être utilisé dans la classe 3, de même qu'aux CS dans les classes 1 et 2.

2.3 Conduite sans laisse

Les articles 28 et 63 sont clarifiés:

- Selon la longueur du poil du chien, la distance entre le chien et le conducteur n'est pas perceptible et peut donc difficilement être jugée. Ce point n'est donc pas repris dans le jugement. Gêner ou l'entraver le conducteur sont toujours considérés comme des fautes. La distance latérale peut être légèrement plus grande qu'auparavant.
- Une forte activité des membres antérieurs n'est pas considérée comme une faute ; toutefois, le dos doit rester horizontal.
- L'assistant du juge doit adapter la distance à parcourir à la taille du chien.

Classe FCI 1

Moins de 1 minute
Éléments techniques non autorisés : virage ou demi-tour suivi d'un arrêt, virage ou demi-tour à partir de la position de base suivi d'un arrêt ou d'une marche.

Classe FCI 2

Moins de 2 minutes

Classe FCI 3

Moins de 3 minutes

2.4 Hauteur du saut

A la demande du conducteur, les chiens dont la hauteur au garrot est d'au moins 55 cm peuvent également sauter la hauteur de 60 cm dans les classes Débutants, 1 et 2.

2.5 Envoyer autour d'un cône

Dans toutes les classes, la hauteur des cônes doit être d'environ 40 à 50 cm.

2.6 Contrôle à distance

Le point de départ de tous les exercices "Contrôle à distance" est matérialisé par 2 balises distantes d'environ 1 mètre. Les deux marques peuvent être des cônes, des hémisphères, des chapeaux, des

rubans ou des lignes pulvérisées. Les deux marques ne sont reliées que par une ligne imaginaire et ne doivent pas être reliées par une ligne visible d'aucune sorte.

3 CLARIFICATION SUR LES EXERCICES INDIVIDUELS

3.1 Position pendant la marche exercice 1.3

Le conducteur peut choisir quelle position du mouvement son chien va prendre. Le conducteur annonce son choix avant le début de ses exercices individuels.

3.2 Exercices de rappel 2.5, 3.4 et 3.6

Il est permis, que le conducteur tourne la tête lors du rappel.

3.3 Exercices identification 2.7 et 3.9

La position de l'objet à identifier est désigner par l'assistant juge. L'assistant juge doit toujours montrer au juge la position où sera placé l'objet à identifier.

3.4 Marquage exercice 2.9

La hauteur d'arrêt après la tourne n'est pas indiquée. Le jugement est le même que dans l'exercice 3.8.

3.5 Position pendant la marche exercice 3.4

- Les assistants du juge ne doivent pas proposer des marches sans chien trop compliquée, n'y des quarts de tours ou demi-tours.
- Le programme des exercices 3.3 et 3.4, sera envoyé aux conducteurs avant le concours.
- Les positions peuvent être prises pendant le pas normal, du pas de course ou du pas lent.

3.6 Rapport directionnel

La direction de l'objet central à rapporter doit être visualisée par une ligne au point de départ ou par une marque sur le bord du ring.

Lors des CS et les qualifications pour les CM les objets à rapporter sont placés depuis le bord du ring.

3.7 Ligne centrale pendant l'exercice 3.8

L'effort du chien pour revenir sur la ligne centrale entre les deux sauts est pris en compte dans le jugement. Des écarts mineurs par rapport à cette ligne centrale ne constituent pas des fautes.

4 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente directive a été élaborée lors de la réunion des juges et des directeurs de concours du 03 décembre 2022, adoptée par la CTAMO le 07.12.2022 et entre en vigueur le 01.01.2024. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO